

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/11/2023
Affichage : 23/11/2023

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 30 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Julian SUAOU, Sébastien BROUSSARD, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Patrick RENOUARD à Virginie FOURNIER, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 3 SUR BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA CCHA :

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, **par 2 « abstentions" et 27 voix "pour" :**

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n°3 suivante sur le budget principal 2023 de la CCHA :

DECISION MODIFICATIVE N° 3 SUR BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA CCHA								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2023 + DM1 + DM2	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 3	Crédits votés au B.P. 2023 + DM1 + DM2	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 3
014	7498	Reversement filet de sécurité inflation (Acompte 2022)	0,00 €	40 218,00 €	40 218,00 €			
012	64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	457 000,00 €	-20 000,00 €	437 000,00 €			
	64162	Emplois d'avenir	16 000,00 €	-10 000,00 €	6 000,00 €			
65	65748	Subventions fonctionnement associations et autres personnes de droit privé	142 000,00 €	-20 218,00 €	121 782,00 €			
66	6615	Intérêt des comptes courants et de dépôts créditeurs	78 674,00 €	10 000,00 €	88 674,00 €			
74	741124	Dotations d'intercommunalité des EPCI				0,00 €	160 841,00 €	160 841,00 €
	74124	DGF des Départements				160 841,00 €	-160 841,00 €	0,00 €
TOTAL				0,00 €			0,00 €	

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 01/12/2023

ID : 048-200006930-20231130-2023_062-DE

chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2023 + DM1 + DM2	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 3	Crédits votés au B.P. 2023 + DM1 + DM2	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 3
10	10222	F.C.T.V.A.				761 300,00 €	280 000,00 €	1 041 300,00 €
Programme 911	2313/973	Programme 911 "Equipements mobilier, informatique et téléphonique, dématérialisation"	26 890,00 €	17 971,28 €	44 861,28 €			
Programme 930	1311/930	Subvention Etat (DGD) sur "Elaboration du plan Local d'Urbanisme Communautaire"				0,00 €	21 336,00 €	21 336,00 €
Programme 973	2313/973	Programme 973 "Requalification Ancien Lycée à Langogne"	2 913 848,14 €	1 749 650,00 €	4 663 498,14 €			
	458126/973	Programme 973 "Espace Gargantua" - Part Langogne	189 519,52 €	68 000,00 €	257 519,52 €			
	458226/973	Autofinancement Commune de Langogne pour parkings et espaces publics ancien lycée				189 384,12 €	65 135,40 €	254 519,52 €
Programme 992	1326/992	Subvention CCSS de la Lozère "Cuisine Crèche"				7 141,00 €	6 149,88 €	13 290,88 €
Programme 999	1326/999	Subvention EP Loire "Remplacement d'équipement - Aire d'accueil des camping-cars du Lac de Naussac"				0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
16	1641	Emprunts				300 000,00 €	1 448 000,00 €	1 748 000,00 €
TOTAL				1 835 621,28 €			1 835 621,28 €	

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,

Francis CHABALIÈR



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.